



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP149

51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53

51@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/51/>



SE-UNSA Marne – 26 novembre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer

1/ CDEN du 22 novembre

2/ EVS : précisions

3/ Action Budget : tapez 1 ou 2 !

4/ Agenda

5/ Non, les enseignants ne sont pas des privilégiés !



1/ CDEN du 22 novembre

Le SE-UNSA a fait preuve d'originalité en reprenant le slam de « grand corps malade » au CDEN du 22/11/2010 pour dénoncer la situation de l'Éducation Nationale.



L'enseignement en France va mal et personne peut nier la vérité

Les zones d'éducation prioritaires ne sont pas des priorités

Les classes sont surchargées pas comme la paye des profs minés

Et on supprime des effectifs dans des écoles déjà en apnée

Pourtant ma maîtresse j'l'aime bien elle peut être dure mais elle est patiente

Et si jamais je comprends rien elle me réexplique elle est pas chiant

Elle a toujours plein d'idées et de projets pour les sorties

Mais on a que 2 cars par an qui sont prêtés par la mairie

...

Alors si tout s'joue à l'école, il est temps d'entendre le SOS

Ne laissons pas s'creuser l'fosse d'un enseignement à deux vitesses ...

La déclaration complète est à lire ici > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article434>

2/ EVS : précisions



L'intersyndicale 1er degré a été reçue le 15 Novembre 2010 sur les contrats aidés EVS à la direction des ressources humaines au Ministère. La Directrice des ressources humaines met en place un projet spécifique sur les agents non titulaires, les contrats aidés.

Grâce à vos remontées concrètes, le SE-Unsa a pu démontrer la gestion inhumaine de l'administration vis-à-vis de ces salariés, mais aussi la persistance des administrations locales à s'exonérer de leurs obligations en matière d'accompagnement, de suivi et de

formation.

Nous avons aussi rappelé que cette attitude avait des conséquences graves pour les EVS, car le renouvellement des contrats est conditionné depuis janvier 2010 (CUI) à l'existence de ces actions de formations.

En réponse aux différentes interventions, nos interlocuteurs ont confirmé la mise en œuvre du programme de travail annoncé au CTPM de juillet pour « faciliter l'accès à l'insertion professionnelle des personnels en contrat aidé avec un pilotage à tous les niveaux et une mise en place de formations qualifiantes ».

Plusieurs orientations sont envisagées :

- Meilleure coordination des partenaires (éducation nationale- Pôle emploi- travail)
- Mieux accompagner ces personnels (meilleur diagnostic des besoins)
- Améliorer le tutorat
- Faire de réels efforts en matière de formation qualifiante (en partenariat avec les GRETA par exemple)
- Faciliter la RAEP : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle-dispositif d'aménagement d'épreuve de concours. Sur ce dernier point, le SE-Unsa a fait état de sa satisfaction de voir enfin sa revendication entendue (nous l'avions présentée au cabinet du ministre lors d'une audience en 2009 avec la section de Guyane) <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1405.html>

S'agissant de l'amélioration de la gestion des EVS, une circulaire rédigée par la direction des affaires juridiques, sera transmise aux administrations locales pour expliciter les règles de gestion de ces contrats de droit privé.

Le SE-Unsa avait été reçu par la direction des affaires juridiques en octobre et avait dénoncé les abus de gestions.

Notre préoccupation de voir l'administration assumer pleinement ses responsabilités d'employeur, est donc partagée. Le ministère ne peut se contenter de recruter et "utiliser" les EVS pour faire fonctionner le système éducatif.

La DGRH propose aux organisations syndicales de faire le point régulièrement sur la mise en œuvre du programme de travail

Nous avons aussi abordé la question budgétaire. Le SE-Unsa est revenu sur l'historique de la politique de l'emploi aidé, la nécessité de voir enfin en CTPM un bilan sur ce point.

Nous avons souligné l'effet dévastateur :

- de l'annonce en juillet de l'inversion de tendance en matière de politique de l'emploi aidé (croissance attendue, donc moins de chômage à prévoir, donc moins de recours à l'emploi aidé)
- de la décision du MEN à faire porter la hausse de la contribution budgétaire (10 à 30%) sur cette seule ligne de crédits diminuant de fait par trois le nombre d'emplois aidés
- de la demande expresse faite aux recteurs de réguler leurs dépenses en la matière en prévision du budget 2011.
- de la lettre de la DGEFP sur la maîtrise des crédits début octobre qui a provoqué dans un certain nombre de département une nouvelle série de gels des recrutements, des non renouvellements.

Nous avons aussi dénoncé le fait que les décisions soient prises en dehors de tout dialogue social tant au niveau national que local. Nos interlocuteurs n'ont pu que confirmer l'explication budgétaire, et nous ont dit ne pas être en mesure de nous apporter des réponses sur les budgets alloués pour 2011, en dépit du signe positif donné par l'amendement parlementaire d'ajustement de crédits. La modification budgétaire adoptée par l'assemblée doit passer maintenant au Sénat. Le SE-Unsa a défendu cette cause devant des sénateurs. L'amendement concerne le budget 2011 et ne peut servir qu'à payer des contrats en 2011, pas les contrats 2010.

3/ Action Budget : tapez 1 ou 2 !



« Cliquez 1 », si vous pensez que la disparition de 80 000 profs en 4 ans n'a aucune conséquence sur vos conditions de travail > <http://www.se-uns.org/spip.php?article2290>

« Cliquez 2 » si vous pensez le contraire et apportez votre indispensable témoignage > <http://www.se-uns.org/spip.php?article2608>

4/ Agenda

- **Changer de département** : S'enregistrer sur le serveur > **du 18 novembre au 7 décembre 2010**
Le SE-Unsa offre un suivi personnalisé à ses adhérents > 51@se-uns.org
- **Réunions retraites** : Qu'est ce qui change ? et pour les mères de 3 enfants ?
 - FISMES : Lundi 29 novembre à 17H00 à l'école élémentaire centre
 - REIMS : Mardi 30 novembre à 17H45 à l'école élémentaire Ruisselet
 - CHALONS : Mercredi 1^{er} décembre à 9H00, maison des syndicats, locaux de l'UNSA 1^{er} étage
 - SEZANNE : Mardi 7 décembre à 17H45, cité scolaire la Fontaine du vé
 - REIMS : Mercredi 8 décembre à 10H00, maison des syndicats, locaux de l'UNSANous pouvons aussi passer dans votre école > nous envoyer un mail
- **Réunion d'information syndicale** à Chalons mercredi 1^{er} décembre à 9H, maison des syndicats
- **Réunion Intersyndicale pour les CPC** et animateurs informatique le jeudi 9 décembre à 14H, Reims

5/ Non les enseignants ne sont pas des privilégiés > <http://www.se-uns.org/spip.php?article2675>



Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 / Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /

ADHERER : Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

